

DECISION DU MAIRE

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

PATRIMOINE COMMUNAL

N° 2025-015

**Objet : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN GARAGE SITUE RUE CROZET
FOURNEYRON- MADAME CHANTAL ROMESTAING****Le maire de la Commune de Saint-Just Saint-Rambert**

- **VU** les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la délibération n°2020-019 en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées dans cette délibération, notamment, décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention d'occupation précaire pour le garage situé rue Crozet Fourneyron, compris dans un immeuble cadastré section 250 AP n° 206 et 435 à Saint-Just Saint-Rambert, avec madame Chantal ROMESTAING.

ARTICLE 2 : La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 moyennant une redevance d'occupation annuelle de 150 €.

ARTICLE 3 : La recette correspondante sera inscrite au chapitre 75 du budget communal

ARTICLE 4 : Cette décision sera transmise à madame Chantal ROMESTAING, pour notification.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée au service de gestion comptable de Montbrison.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 7 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et présentée à la prochaine séance du Conseil Municipal afin d'en prendre acte.

Fait à Saint-Just Saint-Rambert, le 14 février 2025**Olivier JOLY
Maire de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

